

Image not found or type unknown



Notaire signe à ma place sans procuration

Par **marie2b**, le **07/04/2015 à 12:26**

Bonjour,rnrnJ'aurais voulu savoir si un notaire à le droit de ne pas me convoquer à un rendez-vous pour la signature de l'acte de notoriété, s'agissant de mon père décédé, et ma soeur a eu le rendez-vous. Je n'ai pas eu de procuration pour que le notaire signe à ma place, chose qui a été faite. Est-ce normal ?rnrnMerci.